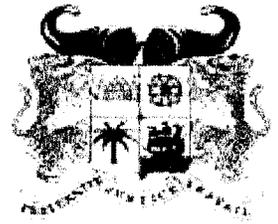


REPUBLIQUE DU BENIN



125 East 38th Street - New York - NY 10016
Tel: (212) 684-1339 - Fax: (212) 684- 2058

**14^{EME} SESSION
DE LA COMMISSION DU DEVELOPPEMENT DURABLE
DES NATIONS UNIES,**

INTERVENTION

**DE SON EXCELLENCE MONSIEUR JEAN-PIERRE BABATOUNDE,
MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT
ET DE LA PROTECTION DE LA NATURE,**

NEW YORK, 10 MAI 2006

**Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Ministres,
Mesdames et Messieurs les Chefs de délégations,
Mesdames et Messieurs.**

La 14^{ème} Session de la Commission du Développement Durable des Nations Unies me donne l'heureuse occasion de prendre la parole, au nom de la République du Bénin, pour présenter à cette auguste assemblée, les grandes lignes des efforts consentis par mon pays dans le domaine du Développement Durable.

En effet, dans ce combat quotidien et combien exaltant, pour la recherche des mesures en vue d'assurer un environnement sain et durable répondant aux préoccupations des populations, de nombreuses actions sont entreprises, dans divers secteurs touchant, au Bénin, des questions aussi sensibles que celles de la pollution atmosphérique, de l'énergie et du développement de l'industrie pour ne citer que celles qui intéressent les présentes assises.

Ainsi, Monsieur le Président, dans le domaine de la pollution atmosphérique, des investigations ont révélé que divers polluants atmosphériques ont des effets nocifs, à large spectre de maladies, sur la santé humaine et sur l'environnement. Une analyse spécifique des données hospitalières ont, en effet, clairement conclu que la pollution est responsable des affections respiratoires aiguës et autres maladies actuellement enregistrées dans la ville de Cotonou. Le coût de la pollution atmosphérique est évalué à 1,2% du Produit Intérieur Brut.

Pour y remédier, le Gouvernement a entrepris des actions telles que l'élaboration d'une politique de mobilité urbaine, les campagnes d'information, de communication et de formation, le contrôle des gaz d'échappement et de la qualité de l'air, le passage à l'essence sans plomb et la limitation de l'importation des véhicules usagés, etc...

Le Gouvernement s'est engagé, avec toutes les structures impliquées, à tout mettre en œuvre pour améliorer la qualité de l'air dans tout le pays mais particulièrement dans les zones les plus touchées à savoir, les grandes agglomérations.

En dehors de ce domaine très important, des efforts ont été faits pour fournir aux populations, l'énergie nécessaire au développement de ses activités. En la matière, les principales sources sont les suivantes:

- la biomasse-énergie sous forme traditionnelle (bois de feu, charbon de bois et divers déchets végétaux) ;**
- les produits pétroliers (fuel oil, gasoil, pétrole lampant, essence, gaz butane) ;**
- l'électricité ;**
- l'énergie solaire.**

La structure de la consommation par source d'énergie, en 2004, est caractérisée par une prédominance des produits de la biomasse-énergie qui représente 60% de la consommation totale d'énergie en 2004, contre 38% pour les produits pétroliers et 2% seulement pour l'électricité.

Lorsqu'on considère exclusivement les énergies conventionnelles (électricité et produits pétroliers), le bilan au niveau national révèle, toujours en 2004, une part importante de la consommation en produits pétroliers représentant près de 95% contre 5% pour l'électricité.

Cette situation est le reflet d'un bas niveau d'accès des populations aux sources d'énergie modernes et d'un développement encore embryonnaire des secteurs de production de biens et de services en particulier dans le secteur industriel.

Cette situation découle de ce que le Bénin ne dispose pas de raffinerie de pétrole et la presque totalité de l'énergie électrique consommée (90%) est importée des pays voisins, à savoir la Côte d'Ivoire et le Ghana.

Le secteur de l'industrie est encore peu développé au Bénin. Il contribue pour environ 14% au PIB contre environ 50% pour le secteur tertiaire et 36% pour le secteur primaire. Cette faiblesse de la performance du secteur secondaire s'explique surtout par le niveau peu élevé des investissements dans le domaine, environ 17,8% au cours des cinq dernières années.

La République du Bénin a élaboré une politique et des stratégies industrielles dont l'objectif global est de faire de l'industrialisation un modèle réussi dans la sous-région. Dans cette démarche, le gouvernement béninois a défini, avec le secteur privé, les défis et enjeux majeurs de la réussite du secteur industriel, axés sur cinq points à savoir :

- la sécurisation juridique et judiciaire des investissements ;
- la réforme du système de financement ;
- la compétitivité de l'industrie (recherche des avantages comparatifs par rapport aux concurrents dans la sous-région et le marché international);
- l'environnement sous-régional en terme d'appartenance aux institutions d'intégration que sont la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest et l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine ;
- les infrastructures de base (développement des réseaux de communication, viabilisation des sites industriels, etc.).

Monsieur le Président,

La recherche de solutions aux questions aussi importantes que celle de la pollution atmosphérique, de l'industrie ou de l'énergie requiert une approche intégrée et des actions concertées et soutenues qui nécessitent, par conséquent, des investissements importants et le renforcement des capacités humaines, techniques et organisationnelles.

C'est pourquoi le Bénin, par ma voix, voudrait en appeler au renforcement de la coopération internationale, multilatérale et bilatérale pour assister surtout les pays les moins avancés à atteindre les objectifs qu'ils se sont fixés dans les différents documents de stratégies afin de gagner le pari d'un développement véritablement durable à tous les niveaux.

Vive la coopération internationale.

Je vous remercie.